

**DEPARTEMENT DU NORD**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal de la Commune de  
LEZENNES**

**Arrondissement  
de LILLE**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Objet : Autorisation signature avenant Convention d'objectif CAF  
2023-2027**

**Date de convocation :  
Le 31 janvier 2025**

**Présents :**

Didier DUFOUR – Frédérique DESCAMPS – Fabien DECOURSELLE – Lucienne LAVOISIER – Jean SAGETTE – Sylvie BLONDEL – Pierre BRUERE – Marie-France LAIGNEZ – Marc GODEFROY – Carole PETIT – Henri MOREL – Véronique PAUWELS – Rizlène HENNACH – Sandrine DEPLECHIN – Ludovic CHRETIEN – Farid FARAJI – Marie-Laure LECHAT – Cyril MIRABAUD – Alexis DUCHESNE

**Absents excusés :**

Michael DESEURE donne pouvoir à Henri MOREL  
Cathy DONDEYNE donne pouvoir à Alexis DUCHESNE  
Franck LACMANS donne pouvoir à Farid FARAJI  
Christiane WALAS donne pouvoir à Carole PETIT

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 23**

**Nombre de Conseillers  
Présents : 19**

**Nombre de Conseillers  
Votants : 23**

**Pour : 23**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**Absents :**

**Secrétaire de séance : Sandrine DEPLECHIN**

Monsieur Fabien DECOURSELLE, Adjoint à l'éducation, l'enfance, la jeunesse et la prévention rappelle au Conseil qu'une convention d'objectif a été signée avec la CAF en 2022 concernant les actions de financement en faveur des formations BAFA/BAFD et des séjours vacances.

Il est proposé la signature d'un avenant reprenant l'ensemble des évolutions de financement prévu par la convention d'objectifs et gestion 2023-2027 en faveur de la subvention Bafa/Bafd et/ou Sejours de vacances Le présent avenant de portée générale vient modifier la convention d'objectifs et de financement établie le 28/11/2022 : Il

permet de mettre en œuvre l'ensemble des évolutions de financement prévu par la convention.

Le présent avenant, prend effet rétroactivement à compter du 01/01/2024 et jusqu'au 31/12/2024 date d'échéance de la convention initiale.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. Decourselle :

- Autorise la signature de l'avenant à la convention d'objectif et de financement CAF permettant le financement des actions en faveur des formations BAFA et BAFFD ainsi que des séjours vacances engagés sur l'année 2024.

-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.



Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 07 FEV. 2025

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 07 FEV. 2025